

SÉANCE  
D'AJOURNEMENT

De la séance du 19 juin 2024 de la Ville de L'Épiphanie tenue le 25 juin 2024 à 14 h, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Michel Ouellet, Manon Leblanc, Dona Bouchard, Stéphane Amireault et Vicky Robichaud.

-----

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

-----

177-06-2024

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la séance d'ajournement avec l'ajout des points suivants :

- 2.1 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 020-02 amendant le Règlement numéro 020 sur la gestion contractuelle et son amendement afin de favoriser l'achat local
- 3.1 Résolution autorisant la signature d'une lettre d'entente avec le syndicat de la fonction publique, section locale 4555 relativement à Lucie Chaumont
- 3.2 Résolution autorisant l'embauche d'un agent de sécurité
- 4.3 Résolution de déclaration de chien potentiellement dangereux et d'ordonnance de conditions de garde pour Nougat appartenant à Geneviève Lambert
- 5.1 Résolution octroyant un mandat de services professionnels en architecture pour le réaménagement du 60 rue Notre-Dame

----- ADOPTÉE -----

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 020-02 amendant le Règlement numéro 020 sur la gestion contractuelle et son amendement afin de favoriser l'achat local

Madame la Conseillère Vicky Robichaud présente et dépose le projet du Règlement numéro 020-02 amendant le Règlement numéro 020 sur la gestion contractuelle et son amendement afin de favoriser l'achat local.

Le projet de règlement vise à pérenniser les clauses pour favoriser l'achat québécois.

Madame la Conseillère Vicky Robichaud donne avis que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 020-02 sera présenté pour adoption.

-----

178-06-2024

Résolution autorisant la signature d'une lettre d'entente avec le syndicat de la fonction publique, section locale 4555 relativement à Lucie Chaumont

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4555, ont procédé à la signature de la convention collective en date du 11 mai 2022 pour les années 2020-2026 ;

CONSIDÉRANT la demande de Lucie Chaumont transmise le 10 juin 2024 à l'effet de pouvoir travailler à temps partiel à compter de 2026 et de pouvoir faire du télétravail en cas de circonstances exceptionnelles ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de L'Épiphanie d'user de flexibilité afin de conserver l'expertise de ses employés plus expérimentés ;

CONSIDÉRANT la politique en matière de télétravail entrée en vigueur le 18 novembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est  
 PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la signature d'une nouvelle lettre d'entente à intervenir entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4555 et la Ville de L'Épiphanie relativement au dossier de Lucie Chaumont à l'effet d'occuper son poste à temps partiel à compter d'un moment à convenir avec la direction générale dans l'année 2026 et de pouvoir faire du télétravail en cas de circonstances exceptionnelles.

----- A D O P T É E -----

179-06-2024

Résolution autorisant l'embauche d'un agent de sécurité

CONSIDÉRANT que la période estivale suscite plus d'activités dans les parcs et les espaces publics ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite assurer le sentiment de sécurité sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la Ville connaît des phénomènes de vandalisme, particulièrement pendant la période estivale ;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie désire engager un préventionniste pour la saison estivale 2024 afin de faire appliquer certaine réglementation sur le territoire de la ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est  
 PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal entérine l'embauche de l'employé suivant du 25 juin au 30 septembre 2024 :

Titre d'emploi	Nom	Salaire	Statut d'emploi
Agent de sécurité	Antoine Fradette	23,50 \$ / heure (5 jours de travail par semaine de 15h30 à 23h30)	Saisonnier à temps plein

---- A D O P T É E ----

180-06-2024

Résolution autorisant l'octroi d'un mandat de surveillance des lieux publics pour la saison estivale 2024

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a fait une demande de prix auprès de 3 fournisseurs potentiels pour la surveillance des espaces publics au cours de l'été ;

CONSIDÉRANT que l'offre présentée par la compagnie Sécuritex au taux horaire de 74 \$, est la plus avantageuse pour la Ville de L'Épiphanie ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie un mandat de surveillance des lieux publics deux soirs par semaine pour la saison estivale 2024 soit du 26 juin au 26 octobre 2024 à la compagnie Sécuritex pour un montant estimé de 20 420 \$, taxes incluses.
3. QUE ce contrat est octroyé à la suite d'une demande de prix.

----- A D O P T É E -----

181-06-2024

Résolution autorisant les employés de la firme de surveillance pour l'application de certains règlements municipaux

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie, en vertu de la résolution 180-06-2024, a engagé la firme Sécuritex pour la saison estivale 2024, afin de faire appliquer certaine réglementation sur le territoire de la ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise les employés de la firme Sécuritex pour faire appliquer les règlements suivants :
  - Règlement numéro 027 codifié (utilisation de l'eau)
  - Règlement numéro 028 (relatif aux animaux)
  - Règlement numéro 038 (propreté des terrains privés et publics)
  - Règlement numéro 039 (usage de cannabis)
  - Règlement numéro 044 (sécurité, paix et ordre)
  - Règlement numéro 045 (circulation et stationnement)
  - Règlement numéro 046 (nuisances)
3. QUE cette désignation se termine avec la fin du lien contractuel.

----- A D O P T É E -----

182-06-2024

Résolution de déclaration de chien potentiellement dangereux et d'ordonnance de conditions de garde pour Nougat appartenant à Geneviève Lambert

CONSIDÉRANT la déclaration statutaire reçue à la Ville de L'Épiphanie concernant une morsure survenue le samedi 15 juin vers 13 h 35 au 96 rue Richard ;

CONSIDÉRANT la photo démontrant que la morsure a créé une lésion et a nécessité des soins médicaux ;

CONSIDÉRANT que le chien a été identifié comme étant NOUGAT, chien de sexe mâle de type shih-tzu, couleur beige et blanc appartenant à Geneviève Lambert ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc

APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard

et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QU'un préavis d'ordonnance soit envoyé par huissier afin de laisser le délai requis de 15 jours afin de permettre au propriétaire de faire connaître ces observations.
3. QU'à défaut de présenter des observations pertinentes dans cette période de 15 jours, que le chien NOUGAT ci-haut décrit soit déclaré potentiellement dangereux.
4. QU'à défaut de présenter des observations pertinentes dans cette période de 15 jours, que le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie ordonne les éléments suivants :
  - Une consultation avec un vétérinaire spécialisé en comportement afin d'évaluer si l'animal a besoin d'une thérapie médicamenteuse. Le rapport doit parvenir à la Ville dans un délai maximal de 60 jours. Le cas échéant, les factures des médicaments prescrits doivent parvenir à la Ville à tous les 6 mois;
  - Une thérapie comportementale (différente de l'obéissance) sous la supervision d'un spécialiste canin, qui utilise des méthodes positives doit être débutée dans un délai maximal de 60 jours. Des rapports mensuels et un rapport final doivent être remis à la Ville;
  - Fournir un document expliquant les mesures prises pour minimiser les risques en vertu du Règlement 028 dans un délai maximal de 7 jours;
  - Fournir un document, expliquant les mesures prises à l'ouverture d'une porte afin que l'animal ne puisse s'élancer à l'extérieur de la propriété, dans un délai maximal de 7 jours;
  - Obtenir une licence pour chiens potentiellement dangereux dans un délai de 30 jours.

----- ADOPTÉE -----

183-06-2024

Résolution octroyant un mandat de services professionnels en architecture pour le réaménagement du 60 rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a fait l'acquisition de l'immeuble du 60 rue Notre-Dame en vertu de sa résolution 145-04-2022 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie désire procéder au réaménagement de l'immeuble pour ses besoins futurs ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Poirier Fontaine Architectes inc. au montant de 29 031,19 \$, taxes incluses pour la préparation de plans et devis ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie octroie un mandat de services professionnels à la firme Poirier Fontaine Architectes inc. pour la préparation de plans et devis pour le réaménagement de l'immeuble du 60 rue Notre-Dame au montant de 29 031,19 \$, taxes incluses.

- 3. QUE ce mandat est octroyé à la suite d'une demande de prix.
- 4. QUE cette dépense est financée au Règlement d'emprunt numéro E-011.

----- A D O P T É E -----

Examen de la correspondance et communication du conseil

Aucune correspondance significative n'a été reçue.

-----

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

-----

184-06-2024

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est  
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 14 h 15.

----- A D O P T É E -----

---

STEVE PLANTE  
Maire

---

FLAVIE ROBITAILLE  
Greffière